Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 89 (1953)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX, 7 février 1953 LXXXIXe année — N° 5

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

ÉTUDES PÉDAGOGIQUES
1952

Annuaire de l'Instruction publique en Suisse

Un volume de 144 pages, 15 × 22,5, broché . . . . Fr. 6.50

Ce 43e volume commence par l'examen de divers problèmes d'éducation. Dans *Education et instruction*, M. Louis Meylan montre que, tout en s'appuyant sur les techniques, l'école doit plus que jamais s'orienter vers la formation du caractère. Un autre aspect de la question est mis en lumière par M. Dayer, recteur du Collège de St-Maurice en des pages intitulées *Education personnaliste*. M. Gribling, de Sion, aborde ensuite le délicat problème de l'éducation sexuelle et met l'instituteur en face des tâches qu'elle lui impose. Puis M. Moine, directeur de l'Instruction publique du canton de Berne évoque quelques drames d'adolescents et signale les progrès récents de la législation en ce qui concerne la délinquence et la rééducation des mineurs. Suivent une étude de M. Pierre Chessex sur l'éducation des adultes et les formes qu'elle vient de prendre par la création des universités populaires, et des articles de M. Georges Panchaud sur l'enseignement de l'histoire, de M. Robert Dottrens sur celui de l'orthographe et de M. Jean Delor sur l'éducation musicale à l'école primaire genevoise.

Les autres parties sont réservées, comme de coutume, à la Conférence romande des Chefs de Départements de l'Instruction publique, qui eut lieu le 26 mai 1952 à Bellinzone, aux chroniques scolaires et à l'analyse d'une douzaine d'ouvrages de pédagogie et de psychologie.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH

ETUDES CLASSIQUES
SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania
LAUSANNE

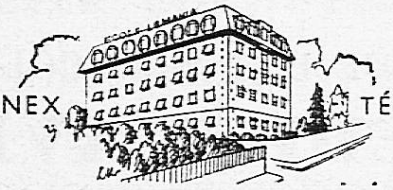

CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 230512

COLLÈGE SCIENTIFIQUE CANTONAL

EXAMENS D'ADMISSION

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires**, qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole Polytechnique, Université, Polytechnicum). Une **section technique et moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1953-1954 : lundi 13 avril 1953, à 14 h.

Examens d'admission en Ve classe et dans les quatre classes supérieures : **les 23 et 24 mars 1953, à 7 h. 30.**

Age minimum pour l'admission en Ve : 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 1er février au 15 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, 24 rue Mercerie, Lausanne, tél. 22.43.23.

N. B. L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

Ecole supérieure de Commerce

et

d'Administration du Canton de Vaud

Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1953-1954

MERCREDI 15 AVRIL 1953

Examens d'admission : Lundi 13 et mardi 14 avril, à 8 h.
Commencement des leçons : Mercredi 15 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **20 mars.**

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3e à condition de subir avec succès, au printemps ou en automne, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1re
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

LXXXIXe ANNÉE - No 5 7 février 1953

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

PARTIE CORPORATIVE : *Exposition de l'Instruction publique.* — **Vaud :** *Comité 1953.* — *Communications au Bulletin.* — *Soirées de l'E. N.* — *Morges.* — *Chœur des jeunes.* — *Pipeau de bambou.* — *Orientation professionnelle.* — *Certificat de conseiller de profession.* — **Genève :** *S. G. T. M. et R. S.* — *U. I. G. M. : Rapport du trésorier.* — *U. I. G. D. : Assemblée générale du 28 janvier.* — **Neuchâtel :** *Suggestion.* — *Effectif de la S. P. N. - V. P. O. D.* — *Institut neuchâtelois.* — *Postes au concours.* — **Jura bernois :** *Un cruel départ.* — *Coin de la sympathie.* — *Synode d'hiver.* — **Communiqué :** *Radioscolaire romande.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : B. Beauverd : *L'éducateur aux prises avec soi-même.* — D. Lasserre : *La crise zuricoise de 1436 à 1450.* — *Concours « Cadet Roussel ».*

Partie corporative

EXPOSITION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Bureau international d'Education

Parmi les tâches qui incombent au **Bureau international d'Education,** il en est une qui est particulièrement sympathique à tous les éducateurs, quel que soit le degré où ils enseignent : c'est le devoir d'organiser une exposition permanente de l'Instruction publique ; elle est installée au palais Wilson, à Genève, dans l'ancienne salle du Conseil de feu la Société des Nations, dans la « Maison de verre », ce qui constitue un aimable symbole.

Depuis fort longtemps des projets plus ou moins ambitieux prévoyaient la création d'une exposition de ce genre et le B. I. E. a saisi l'occasion de son transfert à l'ancien Hôtel National pour les réaliser. Son but ? Rassembler des matériaux de tous ordres pour permettre à tout étudiant, à tout éducateur, à tout journaliste et à tout intéressé, de trouver sur place « la documentation nécessaire pour se faire une idée de l'état actuel d'une question éducative quelconque dans chacun des pays exposants ».

Pour atteindre ce but, « tous les gouvernements représentés au Conseil et au Bureau exécutif du B. I. E., qui contribuent effectivement à le financer, disposent d'un **stand permanent** destiné à faire connaître aux autres peuples l'état actuel de leur enseignement et les efforts accomplis pour l'améliorer sans cesse ». Il s'agit donc, non seulement d'exposer de manière permanente des documents historiques ou des monographies nationales, mais surtout d'envisager des expositions temporaires sur les sujets les plus variés : travaux d'élèves provenant d'une école déterminée, ou d'un degré particulier, ou intéressant une branche seulement de l'enseignement, photographies et plans des dernières constructions d'écoles, collection de textes de lois, de règlements, d'instructions à caractère officiel, de graphiques dénombrant les élèves d'un pays, des schémas d'organisation scolaire, etc.

L'exposition enfin doit être aussi un moyen d'émulation pour les hommes d'Etat qui la visitent et peut les pousser à réaliser dans leur pays les progrès et les réussites qui sont étalées sous leurs yeux. Rappelons qu'à la dernière Conférence internationale de l'Instruction publique, la quinzième, réunie à Genève en juillet 1952, assistaient les représentants de 51 gouvernements. Rappelons encore qu'à cette réunion furent traités les deux sujets suivants : **L'accès de la femme à l'éducation** et **l'Enseignement des sciences naturelles dans les écoles secondaires.** Si je cite ces deux sujets, c'est que certains stands, celui de la France et celui de la Belgique notamment, font une large place à ces deux ordres de problèmes.

Mon propos n'est pas de vous énumérer toutes les choses intéressantes ou toutes les richesses que nous offrent actuellement l'exposition. Mon but serait de vous donner l'envie d'y faire une visite, d'y retourner, si vous y êtes déjà allés, et d'inciter nos collègues romands à faire une place dans l'emploi de leur temps à une visite au quai Wilson, lors d'un de leurs voyages à Genève.

Je me contenterai donc de citer les très beaux travaux à l'aiguille envoyés par les écoles professionnelles pour jeunes filles et par l'Institut d'art de Florence, avec de magnifiques photographies sur l'éducation artistique. La Suisse est représentée par une collection de livres de lecture de tous les cantons et par les tableaux de l'Ecole des travaux ménagers de Bâle. L'Allemagne, c'est le dernier-né des stands, donne des tableaux synoptiques très bien présentés où chaque Etat de la République fédérale illustre une face de l'enseignement. Les Etats-Unis donnent d'intéressantes photographies sur les besoins auxquels doivent répondre les écoles élémentaires, tandis que le Luxembourg proclame fièrement qu'il a trois langues nationales et qu'il est un pays sans analphabétisme, avec ses 473 instituteurs et ses 499 institutrices.

Encore une fois, ces citations n'ont aucune prétention d'épuiser tout ce que nous pouvons y voir et y admirer. Dans chaque stand, on peut consulter des manuels scolaires pour toutes les branches et pour tous les degrés, des albums photographiques, des travaux d'élèves.

Il y a là une mine unique de renseignements et d'idées. Les uns et les autres ne demandent qu'à être exploités. Collègues de toute la Suisse romande, l'exposition vous attend.

G. W.

VAUD

COMITE 1953

Dans sa séance du 31 janvier, le Comité de la S.P.V. s'est constitué de la manière suivante :

Président : Pierre Gudit, Cossonay, tél. (021) 8 04 25.

Vice-président et secrétaire : Adolphe Jeanprêtre, r. du Midi 12, Yverdon, tél. (024) 2 25 67.

Caissier : Pierre Vuillemin, Pontaise 21, Lausanne, tél. (021) 24 36 32.

Archiviste : Charlotte Cornioley, Beau-Site, Aigle, tél. (025) 2 25 58.

Bulletinier : Ernest Barraud, av. Major Davel 10, Vevey, tél. (021) 5 38 37.

La permanence est assurée comme d'habitude chaque samedi de 16 à 17 heures, au Restaurant Bock, Grand-Chêne.

1er samedi du mois : le président.
2me samedi du mois : le bulletinier.
3me samedi du mois : le secrétaire.
4me samedi du mois : l'archiviste.
5me samedi du mois : le caissier.

Le Comité.

COMMUNICATIONS AU BULLETIN

Toute la correspondance pour la Chronique vaudoise doit être adressée au bulletinier vaudois : E. Barraud, av. Major Davel 10, Vevey. Les envois doivent parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard le samedi à midi pour le Bulletin de la semaine suivante. On voudra bien n'écrire que d'un côté de la page.

Le Comité.

SOIRÉES DE L'ECOLE NORMALE

Les amis de l'Ecole Normale se sont retrouvés les 19 et 23 décembre 1952, à l'Aula de la Place de l'Ours, pour applaudir les élèves des premières classes, nos futurs collègues.

Le Comité S.P.V. a répondu avec plaisir à l'invitation reçue.

Ces sympathiques soirées ont débuté par deux pièces de Händel et de Bach interprétées par l'ensemble à cordes de l'Ecole, sous la direction de M. G. Desarzens, professeur.

La traditionnelle allocution de bienvenue fut prononcée par un élève qui salua les invités au nombre desquels il convient de citer M. P. Oguey, chef du Département de l'Instruction publique, MM. Monnier et Martin, chefs de service. Des remerciements furent adressés à M. G. Chevallaz, directeur de l'Ecole, ainsi qu'aux maîtres qui avaient contribué directement à la présentation de ces soirées annuelles.

Les jeunes gens et les jeunes filles des classes I G, I F et I E, sous la direction d'un des leurs, Pierre Corthésy, prirent la place de l'orchestre pour exécuter : L'Armurier, de R. Mermoud, Don Quichotte, de C. Hemmerling, et Suspends ta course, de leur jeune directeur. Celui-ci mena chanteuses et chanteurs avec beaucoup de maestria.

« Il en a soufflé toutes les pages ? » : un voyage en poèmes choisis de Villon à Prévert. Les personnages ? Un page, un mousquetaire, un romantique et une jeune Parisienne.

Les trois acteurs qui interprétèrent ensuite la pochade de Chancerel : Les Irascibles, mirent la salle en gaîté.

Et c'est, en deuxième partie, Le Carrosse du St. Sacrement, de P. Mérimée. Les jeunes acteurs campèrent leurs personnages de judicieuse façon, particulièrement le vice-roi qui fut excellent et soutint admirablement la pièce d'un bout à l'autre.

Décors, bien dans la note. Mise en scène, au point.

De chaleureux applaudissements ont prouvé aux élèves des premières classes tout le plaisir qu'ont eu leurs amis à ces charmantes soirées.

Nous ajoutons nos félicitations et nos remerciements.

M. C.

MORGES. — CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT

Nous avons le plaisir de vous signaler la prochaine manifestation musicale du chœur mixte de Morges et environs.

Sous les auspices du « Prestant », un concert sera donné le dimanche 22 février 1953, à 17 h. 15, au temple de St-François, à Lausanne. Tous ceux qui n'ont pas pu venir à Morges, pourront entendre dans des conditions encore meilleures le programme préparé par Henri Lavanchy :

1. Messe en do de Mozart (1re audition).
2. Une fugue de Bach à l'orgue.
3. Te Deum, de Purcell, pour soli et chœur.

Avec la collaboration de MM. Eric Stauffer, organiste à Morges, et Dr Chs Guisan, de Mézières, organiste, ce concert sera un événement musical auquel le corps enseignant ne saura manquer d'assister.

Prix unique des places, taxe comprise, Fr. 2.40 ; enfants Fr. 1.20.

CONCERT DU CHŒUR DES JEUNES

Le Chœur des Jeunes vous invite au concert qu'il donnera au temple de St-François, le samedi 7 février à 15 h. et 20 h. 30 et le dimanche 8 février, à 17 h., avec le concours de l'Orchestre de Chambre de Lausanne et de Maria Stader, soprano, Lise de Montmollin, alto, Franz Mertens, ténor, Heinz Rehfuss. Direction : André Charlet.

Au programme : 1) La **Messe Ste-Thérèse,** de J. Haydn, toute illuminée de la foi souriante de celui qui disait : « Toutes les fois que je pense à notre cher Seigneur, il faut que je rie ; mon cœur saute de joie dans ma poitrine... »

2) La **Cantate de la Réformation,** de J. S. Bach, dont la « richesse harmonique, le génie contrapuntique, le réalisme descriptif s'unissent au sentiment exaltant de la certitude du Dieu vainqueur » (A. C.).

Location : chez Fœtisch frères S. A., Caroline 5, Lausanne (tél. 22 30 45) et à l'entrée. Billets à 9 fr. 60, 8 fr. 40, 7 fr. 20, 6 fr., 4 fr. 80, 3 fr. 60.

J. J. R.

PIPEAU DE BAMBOU

Au cours de ces dernières années, les pipeaux se sont répandus en Angleterre, en France, en Italie et en Suisse. Ils ont été accueillis par les jeunes qui aiment cette petite flûte mélodieuse, facile à jouer et si aisée à porter avec soi. Ils ont été accueillis par beaucoup d'éducateurs qui ont compris la valeur d'un instrument que l'on construit soi-même avant de le jouer. Accueillis aussi par de nombreux instituteurs et professeurs de musique et de rythmique qui y ont vu un des meil-

leurs moyens pour l'enseignement de base de la musique et la formation de l'oreille. Et la liste n'est pas épuisée...

Au charme de leur sonorité, les pipeaux joignent un avantage que l'on ne peut dédaigner, surtout dans les mouvements de jeunesse et les écoles : ils sont à la portée de toutes les bourses — un morceau de bambou et un bouchon — c'est tout ce qu'il faut.

Pour la première fois en Suisse romande, un

Stage de pipeaux

aura lieu, du 6 au 11 avril 1953, au foyer U. C. J. F., « La Maison des Mousquines », à Lausanne. Il sera dirigé par Mme T. Biedermann, directrice de la Guilde suisse, et Mlle B. Scala, directrice de la Guilde italienne et professeur en Suisse romande.

Programme : Classe de débutants (Ier degré) : Construction d'un soprano.

Classe avancée (IIe degré) : Construction d'un alto ou d'un ténor.

Musique d'ensemble : petits groupes et orchestre. — Jeux rythmiques et musicaux. — Causeries et discussions sur des thèmes pédagogiques et musicaux. — Aucune connaissance musicale préalable n'est exigée.

Conditions : Le stage n'aura lieu qu'à partir de 12 inscriptions et on en acceptera au plus 30. Les participants s'engagent à respecter au maximum l'horaire journalier, soit :

9 h. à 12 h. et 16 h. 30 à 18 h. 30 ;
15 h. — 16 h. Cours de xylophone (facultatif) ;
(2 à 3 soirées musicales en plus).

Participants externes : Prix du cours : Fr. 30.— à 35.— selon le nombre des inscriptions.

Participants internes : Finance globale pour le cours et cinq jours de pension : Fr. 65.— à 70.— selon le nombre des inscriptions (chambres à 2 ou 3 lits). Si l'on désire une chambre à 1 lit, surtaxe de Fr. 1.— par jour. Les externes peuvent prendre des repas à la Maison des Mousquines, au tarif de Fr. 2.50 pour le dîner et Fr. 2.— pour le souper.

Matériel : les outils sont prêtés aux participants du Ier degré, moyennant 1 fr. pour l'usage.

Les participants du IIe degré apporteront leur propre outillage.

Le bambou s'achète sur place (de Fr. 1.50 à 4.—).

Inscriptions : Jusqu'au 10 mars, à la « Maison des Mousquines », 34, avenue des Mousquines, **Lausanne.**

L'expérience a prouvé qu'un stage donne un résultat beaucoup plus satisfaisant qu'un cours hebdomadaire, le travail collectif et intensif étant un grand stimulant.

Si toutefois, certaines personnes ne pouvaient participer au stage, il sera possible d'organiser un cours du Ier degré ou du IIe degré à raison d'un soir par semaine.

Pour tous renseignements concernant le stage ou les cours, prière de s'adresser à :

Mlle M. Laufer, La Maison des Mousquines, 34, avenue des Mousquines, Lausanne (tél. 23 20 34).

Mme M.-L. Gerhard, 7, rue Mathurin Cordier, Lausanne (tél. 23 44 20).

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les conseillers de profession romands ont tenu récemment séance à Lausanne et ont centré leur intérêt sur la profession de boulanger.

M. Edouard Pouly, du Comité central suisse des maîtres boulangers-pâtissiers a insisté sur les qualités principales requises des apprentis et exposé le point de vue patronal sur les questions relevant de la profession. M. Alfred Rossier, maître aux cours professionnels, a expliqué le point de vue des ouvriers boulangers sur les mêmes questions et montré les avantages des contrats collectifs qui exercent une heureuse influence, dans les villes spécialement.

Il appert des débats qui suivirent les exposés précités que les conditions de logis, de travail, de salaires, ont été grandement améliorées ces dernières années et qu'on peut recommander la profession de boulanger-pâtissier sans arrière-pensées.

En cours de journée les orienteurs ont complété leur documentation en visitant trois entreprises lausannoises de boulangerie où le meilleur accueil leur fut ménagé.

EXAMENS POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CONSEILLER DE PROFESSION

Les candidats suivants ont obtenu leur certificat à la suite des examens qu'ils ont subis à fin 1952 :

M. Emile Baudraz, Pully ; M. Edmond Berney, Glion ; Mme Andrée Cartier, Lucens ; M. René Dufey, Vevey ; Mlle Madeleine Ducraux, Aubonne ; MM. Hermann Hagin, Lausanne ; Jean-Pierre Isler, Avenches ; Jean Mottaz, Nyon ; Philippe Nicod, Chavornay ; Albert Pidoux, Cully ; Georges Pitton, Orbe.

A eux tous nos cordiales félicitations.

GENÈVE — *S. G. T. M.*

Le préposé aux sorties-variétés a l'insigne honneur de vous proposer le programme suivant :

13 février, Caran d'Ache. Rendez-vous à 16 h. 45 à Villereuse.

Mars : **Nouvel Institut de Physique.**

Avril : **Station de zoologie expérimentale.**

Mai : **Sortie dans la nature (? ?)**

Il espère ainsi vous satisfaire, et vous voir, à chaque fois, nombreux, souriants et curieux !

J.-L. Loutan.

U. I. G. MESSIEURS

RAPPORT DU TRÉSORIER

sur l'exercice 1952

Résumé des opérations

	Doit	*Avoir*
Cotisations et amendes perçues pour 1952 . . .	2769.50	
Bénéfice sur vente « Vues aériennes de la Suisse »	19.15	
Intérêts nets 1952 à la Caisse d'Epargne	106.24	
Intérêts nets 1952 à la Coopérative d'Habitation .	10.50	
Cotisation 1952 à la Société pédagogique romande		2025.—
Cotisations aux œuvres reconnues		20.—
Parrainage d'un pupille de Pro Juventute . . .		150.—
Indemnité au président		300.—
Prime d'assurance de responsabilité civile . . .		60.30
Frais d'impression		183.75
Frais de réceptions et de délégations		376.90
Frais généraux		70.95
Solde débiteur, pour balance (déficit de l'exercice)	281.51	
Fr.	3186.90	3186.90

Bilan

au 31 décembre 1952

	Actif	*Passif*
Notre avoir à la Caisse d'Epargne	5772.57	
Notre crédit aux chèques postaux	1027.80	
Deux parts sociales Coopérative d'Habitation . .	80.—	
Deux machines à écrire	265.60	
Espèces en caisse	32.55	
Fonds de lutte de l'U. I. G.		1424.70
Capital au 31 décembre 1951		6123.53
Diminution de l'Actif	369.71	
Fr.	7548.23	7548.23

Capital nouveau, au 1er janvier 1953 : **Fr. 5753.82.**

Chers collègues,

Une fois de plus, j'ai l'honneur de soumettre à votre sagacité les comptes de notre association. Hélas ! les années se suivent... et à une série d'années fastes, durant lesquelles se sont accumulés des bonis, succède une année avec déficit !

Les quelques commentaires suivants vous rendront plus facile l'interprétation de certains chiffres.

Recettes

Amputé de la ristourne de l'assurance-accidents, ce poste a diminué singulièrement. Dès maintenant, les cotisations représentent la quasi-totalité de nos ressources.

Dépenses

Cotisation S. P. R.

Selon la décision prise par les délégués, la cotisation à la Société pédagogique romande, abonnement à l'« Educateur » compris, a passé de Fr. 10.50 à Fr. 13.50 par suite de l'augmentation constante du prix du papier, d'où un supplément de dépenses, pour nous, de 450 fr.

Délégations et réceptions.

Les frais de réception et de délégation sont difficilement compressibles. Nous entretenons avec les sections romandes des relations amicales et nous avons toujours beaucoup de plaisir à recevoir leurs représentants. Nous avons limité nos délégations au strict minimum : seul, notre président nous a représentés à Neuchâtel, à Lausanne et à Delémont.

D'autre part, nous tenons à offrir à nos collègues qui prennent leur retraite un souvenir tangible de leur passage à l'U. I. G. La petite cérémonie au cours de laquelle nous leur remettons le plat traditionnel dédicacé, avec ou sans faute d'orthographe, est un des attraits de nos assises annuelles auquel il nous serait dur de renoncer. C'est l'occasion pour nos nouveaux honoraires de fraterniser avec leurs cadets.

Réceptions		155.80
Plats-souvenirs		103.20
Délégations		117.90
	Fr.	376.90

Frais généraux.

Un peu inférieurs à ceux des années précédentes, ils se répartissent ainsi :

Correspondance, téléphone . .	Fr.	31.95
Frais de remboursement		10.30
Abonnement Mémorial Grand Conseil		10.—
Entretien machines à écrire		16.—
Fournitures		4.—
Taxes aux chèques postaux		7.15
	Fr.	79.80
Part des Dames aux frais communs .		8.85
	Fr.	70.95

Pour mémoire.

De décembre 1951 à février 1952, l'U. I. G. - Messieurs, chargée de collecter le « Franc de la solidarité » auprès du Corps enseignant primaire pour constituer le Fonds de lutte de l'Intersyndicale, a vu passer par son compte de chèques postaux et sa caisse la somme de Fr. 585.—. Cette somme ne figure pas dans le résumé des opérations ; elle a été versée intégralement au compte de chèques du Cartel.

Bilan

La machine à écrire, achetée en 1951, a subi son deuxième amortissement de Fr. 88.20, ce qui ramène à Fr. 264.60 sa valeur au 31.12.52. Cet amortissement, ajouté au déficit de l'exercice donne la moins-value de l'actif inscrite au bilan.

Les deux parts sociales de la Coopérative d'Habitation ont rapporté Fr. 10.50 d'intérêt. Si l'on admet le taux moyen des rendements à 3 %, ces parts devraient être estimées à Fr. 350.—. Nous avons préféré maintenir à Fr. 80.— l'évaluation faite en 1946 pour éviter les surprises des fluctuations boursières.

* * *

Malgré le déficit non négligeable de Fr. 281.51, la situation de notre association reste saine. Les petites réserves que nous avons constituées au cours de ces derniers exercices sont loin d'être entièrement grignotées. Cependant, il faut veiller au grain ! La cotisation S. P. R. mise à part, nous avons diminué nos dépenses de Fr. 213.65 par rapport à celles de 1951. Cette compression a permis de diminuer d'autant le déficit prévu : 400 fr.

1953 sera une année difficile pour la trésorerie de l'Union : nous faisons réimprimer nos statuts et nos cartes de membres ; c'est une dépense supplémentaire de plus de 150 fr. qui viendra grever notre budget.

Pour faire face à cette situation, la prudence nous commanderait d'augmenter de 4 fr. au moins la cotisation annuelle. Je me contenterai cependant d'une augmentation de 2 fr. et je proposerai à l'assemblée générale de porter à 20 fr. la cotisation pour 1953.

Bien que l'augmentation d'une cotisation soit toujours désagréable, n'oublions pas que la nôtre ne suit pas, même de loin, le pourcentage que, grâce aux efforts de votre comité et dans le cadre de l'intersyndicale, nous avons obtenu pour nos traitements. A 20 fr., notre cotisation reste la meilleur marché de toutes celles des sections de la S. P. R. Votre comité compte sur votre esprit de solidarité et sur votre compréhension pour que vous acceptiez, sans trop maugréer, la proposition du trésorier. Ce faisant, vous agirez pour le plus grand bien de notre Union, gardienne vigilante des droits des instituteurs genevois.

Genève, le 29 janvier 1953.

Ed. Gaudin.

U.I.G. - DAMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JANVIER 1953
ECOLE DE MALAGNOU

Après la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, Mlle D. Jeanguenin, présidente, signale la démission de Mlle Chevalley, qui devient, selon la tradition, membre honoraire. Puis elle annonce l'adhésion d'une réjouissante pléiade de stagiaires de 3e année.

Ensuite, la présidente donne un aperçu de l'activité du comité au cours de ces derniers mois :

Le mémorandum adressé au Département a été l'objet d'une intéressante discussion à la séance des inspecteurs.

Nos représentantes ont assisté à une séance d'information du Département de l'instruction publique (résultats du Concours 1952, réorganisation du cours de musique préparatoire au concours dans l'enseignement secondaire, nouveaux manuels, locaux scolaires, etc.) Pour l'élaboration du nouveau plan d'études, des commissions ont été constituées et seront convoquées sous peu.

La Fédération du Corps enseignant a eu deux assemblées ; la présidence est confiée cette année à M. Matthey (U. I. G. M.)

Le Comité d'action pour la Consultation féminine nous a adressé des remerciements pour notre participation financière.

Le Comité a présenté ses félicitations à M. R. Uldry, nouveau tuteur général. La présidente prie les collègues présentes de retenir la date du 26 février pour notre Assemblée administrative annuelle.

Puis, la parole est donnée à **Mlle Lucienne Wuischpard,** qui vient nous apporter ses **impressions des Etats-Unis,** où elle a séjourné à deux reprises.

Il est difficile, nous dit-elle, de formuler une impression globale, un jugement net, car le monde américain est fondamentalement différent du nôtre, les points de comparaison manquent, les optiques sont autres dans tous les domaines.

Dès le début de son séjour, elle s'est sentie très petite, toute perdue, parmi tant de grandeurs, de masses, de nombre, de vitesse, mais aussi émerveillée par les commodités, les facilités de la vie quotidienne.

Après avoir dépeint quelques aspects de New-York, puis des petites villes qui sont légion et toutes semblables, elle passe à « l'homme » et nous montre le citoyen des U. S. A. simple, hospitalier, et analyse les tendances de l'âme américaine actuelle : nostalgie de la petite maison familiale dans la verdure, retour aux choses que l'on crée soi-même (mets, vêtements, intérieurs), désir d'une culture plus large, moins utilitaire, élévation du niveau intellectuel. Il semble qu'après une civilisation essentiellement mécanique, il y ait une aspiration vers les choses du cœur, de l'esprit, de l'âme.

S'adressant à des éducatrices, Mlle Wuischpard se devait de leur parler des jeunes : l'attitude des adultes vis-à-vis des enfants est empreinte du respect de leur personnalité. Parents et éducateurs donnent plus d'importance à la formation du caractère et à l'apprentissage de la vie sociale qu'à l'acquisition des connaissances. On initie l'enfant à se servir des moyens d'apprendre qu'il aura tout au long de sa vie : radio, télévision, cinéma, journaux, livres, etc., et à organiser son travail personnel.

Mlle D. Jeanguenin, au nom de toutes ses collègues, remercie Mlle Lucienne Wuischpard de l'heure agréable et instructive qu'elle nous a fait passer. La séance est levée à 18 h. 10.

R. F. Q.

NEUCHATEL

SUGGESTION

Pour la première fois, le soussigné, aimablement invité par le C.C. vaudois, a assisté à l'assemblée générale de la S.P.V. Il prit le plus grand plaisir à ce contact avec ses collègues voisins. Il jouit avec émotion de l'audition des jeunes « Fous chantants », il a admiré l'énergique présidence de M. B. qui mena si rondement les débats. C'est ici que se place notre suggestion aux Neuchâtelois. La séance de nos collègues vaudois est dirigée par un **président d'assemblée** qui n'est pas celui du C.C. Et cette formule nous a paru particulièrement heureuse parce qu'elle libère de toute préoccupation administrative celui qui a suffisamment à faire à se concentrer sur les questions discutées pour pouvoir répondre avec le calme et l'à-propos désirables. La S.P.N. ne gagnerait-elle pas à s'inspirer de cette expérience ? W. G.

EFFECTIF DE LA S. P. N. — V. P. O. D.
AU 1er JANVIER 1953

	Membres actifs S.P.N.	*Membres S.P.N. V.P.OD.*	*Membres auxiliaires*	*Membres d'honneur S.P.N.*
Neuchâtel	108	61	17	3
Boudry	60	28	3	1
Val-de-Travers . . .	55	22	—	1
Val-de-Ruz	35	29	1	—
La Chaux-de-Fonds .	83	76	12	1
Le Locle	63	51	14	3
Total	404	267	47	9

INSTITUT NEUCHATELOIS

L'I.N. dont la S.P.N. fait partie a tenu son assemblée annuelle réglementaire samedi dernier à l'Université. Il a désigné comme nouveaux membres individuels les personnalités suivantes qui contribuent par leurs travaux à enrichir notre patrimoine cantonal : MM. D. Bovet, Maurice Favre, Maurice Mathey, Maurice Robert, Willy Russ, Lucien Schwob, Charles Schneider.

L'Institut avait le très grand privilège et l'honneur d'accueillir le Président de la Confédération, M. Etter, qui devait l'entretenir de « L'importance et des raisons d'être du fédéralisme culturel ». Chez nous, les cantons, chaque cité même, ont leur caractère propre et restent tournés vers leur origine, donnant au pays sa physionomie fédéraliste. Celle-ci ne peut être conservée et n'est concevable que dans la liberté. La vie culturelle et spirituelle de notre pays aux langues et aux religions diverses n'est possible que dans le respect de ses particularités. Sa richesse et sa grandeur résident donc dans la diversité et non dans l'unité. L'encouragement aux arts et aux sciences incombe ainsi avant tout aux cantons sinon aux communes, ce qui n'empêche pas la Confédération de contribuer à leur développement par l'octroi

de subventions. La Suisse romande elle-même n'est pas une entité dans ce domaine mais compte bien plutôt cinq piliers culturels distincts. La coexistence de nos différentes souches linguistiques, reconnues et consacrées par la constitution fédérale, doit être maintenue, la langue étant le fondement de la culture et de la tradition d'un pays. La littérature, le chant, la musique, tous les arts jouent un rôle important dans la vie d'une nation et nos écoles ont le devoir d'y vouer toute leur attention.

Tel est, en substance, le viril et solide exposé que le chef de l'Etat fit avec autorité mais aussi avec cette cordialité qui lui vaut la sympathie de tous ses concitoyens.

W. G.

POSTES AU CONCOURS

Hauterive	Deux postes d'institutrices
Saint-Blaise	Un poste d'instituteur
Thielle-Wavre	Poste d'institutrice
Lignières	Poste d'institutrice de la classe des Prés
Colombier	Un poste d'instituteur
Peseux	Deux postes d'institutrices
Bôle	Un poste d'institutrice
Gorgier	Un poste d'instituteur et un poste d'institutrice
Fresens	Poste d'institutrice
Môtiers	Un poste d'institutrice
Fleurier	Un poste d'institutrice
La Côte-aux-Fées	Un poste d'institutrice
Dombresson et Chézard-St-Martin	Poste d'instituteur de la classe des Vieux-Prés
Le Pâquier	Un poste d'institutrice
Les Geneveys-sur-Coffrane	Un poste d'instituteur et un poste d'institutrice
Le Cerneux-Péquignot	Un poste d'instituteur
Les Planchettes	Un poste d'institutrice
La Sagne	Un poste d'institutrice

Délai d'inscription : **11 février 1953.**

Adresser les offres de service au président de la Commission scolaire de chacune des localités ci-dessus, sauf pour le poste de la classe des Vieux-Prés, pour lequel les offres de service doivent être envoyées à M. S.-A. Gédet, président du Comité scolaire, à Dombresson, et aviser le secrétariat du Département de l'instruction publique.

JURA BERNOIS UN CRUEL DEPART !

Alors que nous annoncions dans notre dernier numéro la nomination au rang d'inspecteur scolaire du XIIe arrondissement de notre collègue M. Maurice Pétermann, en remplacement de M. Pierre Mamie qui venait d'obtenir sa retraite, se répandait en terre d'Ajoie et bientôt dans tout le Jura la mort brutale et subite de M. l'Inspecteur Mamie

à qui nous nous préparions à souhaiter une belle et longue retraite après une vie toute de labeur, d'honnêteté et de dévouement à la cause de l'école.

C'est en descendant en compagnie de son épouse le col des Rangiers que la mort l'a frappé au volant de sa voiture, lui permettant à peine d'éviter de justesse un grave accident.

Né à Alle en 1887, fils d'agriculteur de condition modeste, Pierre Mamie suivit l'école primaire de son village natal, se rendit en Suisse alémanique pour apprendre l'allemand. De retour au Jura il entra à l'Ecole normale de Porrentruy où il obtint après quatre ans d'études son brevet d'instituteur primaire et le 1er avril 1909 était appelé par les électeurs de Cornol à enseigner les élèves de la classe supérieure de cette localité. Cinq ans plus tard la Direction cantonale de l'Instruction publique lui confiait le poste d'inspecteur scolaire du XIIe arrondissement devenu vacant et Pierre Mamie vint s'établir à Courgenay qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort.

En tant qu'inspecteur, il fut toujours l'homme de bon sens, au jugement sain, aux conseils judicieux ; ardent défenseur du corps enseignant nous trouvions en lui le plus sûr soutien pour la défense de nos droits et de nos intérêts. Grâce à lui combien de conflits aplanis, de solutions heureuses, et toujours à l'avantage de notre profession. Sévère avec lui-même, grand travailleur, jouissant d'une mémoire prodigieuse, connaissant les lois scolaires à fond, il savait ce qu'il pouvait exiger du corps enseignant dont il appréciait la tâche difficile, profondément respecté et écouté des commissions d'école et des autorités communales, l'école jurassienne lui doit beaucoup.

Dans la vie civile Pierre Mamie s'intéressait tout particulièrement aux sociétés de chant et c'est encore à lui que l'Union des chanteurs d'Ajoie et le Chœur mixte du corps enseignant de ce district connurent des jours de prospérité et de joie qui durent encore.

Le défunt joua également un rôle prépondérant dans diverses commissions officielles dont il assumait la présidence : commission des Ecoles normales du Jura, commission de révision du nouveau plan d'études des écoles primaires jurassiennes, commission des cours de perfectionnement du corps enseignant, membre de la commission des examens des maîtresses ménagères et d'école d'ouvrages, etc.

D'imposantes funérailles lui furent faites à Alle mercredi après-midi 28 janvier. Une foule considérable et recueillie parmi laquelle on notait la présence de la majorité des membres du corps enseignant des districts de Delémont et Porrentruy et du Jura tout entier. Nombreux aussi furent ceux de l'ancien canton et de Suisse romande qui tinrent à apporter à cet homme de bien le témoignage de leur sympathie et l'accompagner à sa dernière demeure terrestre.

Sur sa tombe, M. le Dr V. Moine, conseiller d'Etat et Directeur du Département de l'Instruction publique, lui rendit un ultime hommage au nom du gouvernement bernois, au nom de toutes les Commissions et de toutes les Associations professionnelles et artistiques dont il faisait partie, tandis que M. le Dr Ch. Junod, directeur de l'Ecole normale

des institutrices de Delémont, parla au nom des camarades d'études, faisant ressortir les grandes qualités de cœur et la noblesse de sentiments de ce jeune étudiant de jadis, qui, malgré les honneurs et les charges importantes qui lui furent confiés par la suite sut garder, tout au long de sa vie, une amitié chaude et sincère envers ses condisciples dans les rangs desquels la grande faucheuse a frappé déjà d'une manière par trop exigeante...

L'ensevelissement fut rendu encore plus émouvant par l'exécution de très beaux chants par les enfants des écoles de Alle, les chœurs mixtes des instituteurs d'Ajoie et de la vallée de Delémont et les élèves de l'Ecole normale de Porrentruy.

M. l'inspecteur Mamie repose maintenant au cimetière de son village natal. Le corps enseignant et tous ses amis garderont de lui le souvenir d'un homme au caractère franc et loyal, parfois un peu rude, mais qui possédait un cœur d'or et qui avait mis toute sa belle intelligence au service de l'Ecole.

Qu'il repose en paix jusqu'au grand réveil dans sa bonne terre d'Ajoie qu'il a tant aimée !

A sa famille, à son épouse et à ses enfants, nous adressons nos plus vives condoléances.

P. B.

COIN DE LA SYMPATHIE...

Nous apprenons le décès du père de notre collègue M. Maurice Pétermann, le nouvel inspecteur du XIIe arrondissement. Nous le prions, ainsi que sa famille, de croire à toute notre sympathie.

P. B.

SYNODE D'HIVER

La section du district de Delémont de la Société des instituteurs bernois s'est réunie le mercredi 4 février. L'ordre du jour prévoyait une visite au Foyer jurassien d'éducation à Delémont, avec un récital de chant et piano par nos collègues Willy Béguelin, de Tramelan, et Francis Bourquin, de Villeret. Le programme comprenait des mélodies française et jurassiennes de Gabriel Fauré à Henri Gagnebin, des œuvres de H. Duparc et de Claude Debussy et des chansons du Chœur mixte à l'intention des petits pensionnaires du foyer. La séance administrative, suivie d'un excellent banquet, se déroula à l'antique Château de Domont.

En résumé bonne et belle journée pour tous et merci à notre Comité d'avoir si bien fait les choses.

P. B.

COMMUNIQUÉ **Radioscolaire romande**

RÈGLEMENT DU CONCOURS ORGANISÉ A L'OCCASION DU 20e ANNIVERSAIRE

En décembre dernier le Bulletin a publié un projet de règlement qui, par la suite, a été modifié par la Commission romande des émissions radioscolaires. Le dit projet est donc annulé et remplacé par le règle-

ment ci-dessous. Les intéressés voudront donc bien tenir compte de ce changement.

Article premier. — A l'occasion de son 20e anniversaire, la Radioscolaire romande organise un concours de textes d'émissions scolaires inédits doté des prix suivants : 3 prix de Fr. 300.— ; 4 prix de Fr. 100.—.

Art. 2. — Le concours est ouvert à tous les membres du corps enseignant de Suisse romande, ainsi qu'à tout autre auteur de langue française.

Art. 3. — Les textes d'émissions doivent être conçus : soit pour des enfants de 8 à 10 ans, soit pour des enfants de 10 à 12 ans, soit pour des enfants de 12 à 16 ans.

Art. 4. — Ces textes peuvent être rédigés sous forme de pièce radiophonique, de causerie, de causerie-audition ou sous tout autre forme jugée radiophonique.

La durée totale de l'émission doit être limitée à 30 minutes.

La langue doit être facilement accessible aux enfants de la catégorie à laquelle le texte s'adresse.

S'il s'agit de pièces radiophoniques, le nombre de personnages ne devra pas excéder 8.

Art. 5. — Les sujets traités peuvent être musicaux, littéraires, historiques, scientifiques, etc.

Art. 6. — Seuls seront pris en considération les textes inédits et n'ayant pas été diffusés par un poste radiophonique. Les concurrents s'engagent à ne pas faire diffuser leur œuvre avant la publication des résultats.

Art. 7. — L'œuvre sera présentée en trois exemplaires dactylographiés. Elle sera signée d'un pseudonyme répété sur une enveloppe cachetée, qui contiendra le nom, le prénom et l'adresse de l'auteur.

Art. 8. — Les textes présentés à ce concours devront parvenir à Radio-Lausanne (La Sallaz) ou à Radio-Genève (66, Bd Carl-Vogt) avant le 31 mai 1953. Les résultats du concours seront proclamés en automne 1953.

Art. 9. — Le jury sera désigné par la Commission romande des émissions radioscolaires. Ses décisions seront sans appel. Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner tous les prix.

Art. 10. — Les textes ayant obtenu un prix seront diffusés par la Radiodiffusion scolaire romande.

La Commission romande des émissions radioscolaires se réserve le droit de demander des modifications aux auteurs des textes primés.

Art. 11. — Les manuscrits non primés seront renvoyés aux auteurs.

Art. 12. — Le règlement du concours est tenu à la disposition des auteurs.

Commission romande des émissions radioscolaires.

Partie pédagogique

L'EDUCATEUR AUX PRISES AVEC SOI-MÊME

Depuis trois semaines je faisais une de ces mauvaises écoles ; vous savez, celle qui n'a passé que par le cerveau et n'a pas été réchauffée en notre cœur.

J'exigeais les corrections des corrections, je m'acharnais à faire comprendre aux enfants ce que je savais être en dessus de leur âge, mais pourtant inscrit dans ce programme qui me donnait tous les droits... J'étais malheureux ; mes gosses le voyaient ; ils me faisaient des petits signes évidents de leur bonne volonté comme pour me dire : quand recommence-t-on la bonne vie d'avant ? Mais moi, je m'obstinais, bêtement, orgueilleusement, cherchant à les amener au fond de mon puits plutôt que de saisir la corde qu'ils me tendaient.

Je prenais de bonnes résolutions mais n'étais pas en classe depuis deux minutes que déjà je fulminais, contrôlant des cahiers que tout bon maître doit voir mais ne pas regarder ; bref je désespérais de moi-même quand me tomba sous les yeux cette page de Pascal que j'avais relevée dans un carnet que je relis aux heures difficiles :

« La grandeur a besoin d'être quittée pour être sentie ; ce rythme est une loi de la nature et c'est une loi de notre nature. L'éloquence continue ennuie. Ainsi la joie ne se comprend et ne se goûte véritablement que par la souffrance : ceux-là seuls qui ont souffert savent ce que c'est d'être heureux.

La nature de l'homme n'est pas d'aller toujours : elle a ses allées et ses venues. La fièvre a ses frissons et ses ardeurs. La nature agit par progrès ; elle passe et revient, puis va plus loin, puis deux fois moins, puis plus que jamais. »

Quoi ? le grand Pascal s'est aussi débattu au fond d'une de ces sinusoïdes à grande amplitude dont la courbe de remontée semble ne jamais plus s'amorcer ? Alors mon cher tu n'es pas seul de ton genre dans le corps enseignant... d'autres que toi profiteront de cette belle page.

B. Beauverd.

LA CRISE ZURICOISE DE 1436 A 1450

(Voir « Educateur » Nos 29, 33, 35 et 4)

3. L'égalitarisme fédératif

La plus importante et décisive des leçons donnée par la guerre de Zurich fut sans doute d'avoir mis en évidence et consacré le principe congénital au fédéralisme de **l'égalité des inégaux,** qui veut que dans une fédération il n'y ait pas entre les Etats qui la composent de hiérarchie de qualité ni de dignité, quelles que soient leurs différences au point de vue quantitatif (étendue du pays, chiffre de la population, ressources économiques, etc...)

Il était pour ainsi dire fatal que ce principe ne s'incorpore à la conscience politique des Confédérés qu'au travers d'une crise, et aussi que Zurich soit à l'origine de cette crise.

En effet, l'importance à la fois économique et politique qui résultait pour cette ville de sa situation intermédiaire entre les passages alpestres conduisant à la plaine lombarde et les actives républiques citadines de la Souabe lui avait vite assuré une certaine prééminence au sein de la Confédération ; car Berne, dont les entreprises politiques se portaient avant tout vers le sud et l'ouest du Plateau, ne se mêlait guère aux affaires des cantons de la région orientale, sinon pour y maintenir la concorde quand celle-ci était menacée. Amenés ainsi par les circonstances à jouer un rôle de premier plan parmi les sept cantons du centre et de l'est, comment les Zuricois auraient-ils pu accepter de leur plein gré de ne pas jouir de quelques passe-droit en cas de conflit avec l'un de leurs Confédérés, en particulier avec l'un des cantons campagnards ? De là leur refus obstiné quand éclata le litige avec les Schwytzois, de traiter ceux-ci comme des égaux et de choisir en accord avec eux l'arbitre chargé de prononcer entre eux.

Il fallut toutes les défaites et toutes les souffrances subies, de 1440 à 1450, du fait de cette attitude anti-égalitaire pour que Zurich connaisse enfin son chemin de Damas et admette que dans l'organisme politique qu'était la Confédération il était simplement un des membres, au même titre et sur le même rang que les autres, obligé par conséquent, comme ses partenaires, d'observer les principes et les formes du droit établi entre eux. Et il semble bien que les sept cantons aient tenu à ce qu'il témoigne officiellement et publiquement de sa conversion à l'égalitarisme fédératif. On ne s'explique en effet guère autrement l'insistance qu'ils mirent à ce qu'il se soumette à un arbitrage — le second — dont la procédure fût entièrement conforme aux prescriptions du pacte de 1351, sauf le recours à une ville souabe pour la désignation de l'arbitre, non prévu dans le pacte mais qui ne lui était pas contraire. Depuis plusieurs années Zurich participait à une partie de leur activité politique extérieure, et les décisions prises à Baden en 1449, donc huit mois avant cet arbitrage, avaient ôté à celui-ci, comme on l'a vu, toute portée autre que pédagogique, donc morale, celle d'abaisser l'orgueil du canton responsable de ce long conflit. Du reste et comme il convient sur ce plan disciplinaire, à la pénitence — la condamnation publique prononcée par Bubenberg de l'alliance avec l'Autriche — succéda, six semaines plus tard, l'absolution : Zurich fut réintégré solennellement dans la Confédération, non sans avoir encore au préalable condamné à son tour son alliance avec l'ennemi des Confédérés, puis prêté de nouveau, en présence des délégués des sept cantons, le serment d'obéir dorénavant scrupuleusement aux stipulations de son pacte.

La période de ving-cinq ans qui suivit fut la plus tranquille et la plus heureuse qu'aient connue les cantons, du moins dans leurs relations entre eux. Il est permis de penser que la leçon fédéraliste de 1440—1450 n'y fut pas étrangère.

Collègues ! *Favorisez de vos achats les maisons qui nous soutiennent avec leur publicité*

4. Les cantons neutres

A propos de la crise zougoise de 1404, on avait noté que l'intervention médiatrice spontanée de trois cantons non directement impliqués dans cette affaire avait été couronnée de succès, et que, sans doute sous l'impression de cette expérience, un article de la combourgeoisie avec les Appenzellois avait fait à ceux-ci un devoir, en cas de conflit entre les cantons, à la fois de ne pas prendre parti et de travailler à l'apaiser. Aussi, pendant les premières années du heurt entre Zurich et les sept, et malgré les pressantes sollicitations de ces derniers, ils refusèrent de sortir de leur neutralité.

Mais, quand en 1443 l'alliance des Zuricois avec l'Autriche transforma le conflit interne en guerre extérieure, Appenzell s'estima délié de cette obligation, d'autant plus volontiers probablement que la petite noblesse de la Thurgovie, vassale des Habsbourg, lui avait toujours été particulièrement hostile. Il prit dès lors une part active aux luttes qui se déroulèrent dans ses environs, en particulier à la bataille de Ragatz.

On comprend qu'après la double condamnation dont le comportement de Zurich fut l'objet, les Confédérés aient estimé inadmissible qu'un proche allié reste neutre entre un canton en révolte contre le droit confédéral et ceux qui en prenaient la défense. C'est pourquoi ils revisèrent en 1452 leur combourgeoisie avec Appenzell en y remplaçant notamment la clause neutraliste et médiatrice par l'obligation contraire: en cas de conflit entre les Confédérés, les Appenzellois se rangeront dorénavant automatiquement du côté de la majorité des cantons et l'aideront à imposer sa volonté. Et quand, en 1454, d'étroites alliances furent aussi conclues avec la ville de Schaffhouse et celle de Saint-Gall, la même clause anti-neutraliste y figura. L'originale institution des cantons neutres et médiateurs disparaissait ainsi du droit confédéral.

Ce ne fut pas pour longtemps. Au cours de la crise qui se dénoua à la diète de Stans, chacun des deux camps put reprocher à l'autre des entorses à certains articles des pactes. Comment dès lors maintenir la conception tout aprioristique que la majorité incarne nécessairement le droit, surtout après avoir vu cette majorité se réduire à un seul canton ?

C'est ce qui explique que dans les pactes par lesquels Bâle, Schaffhouse et Appenzell accédèrent au début du seizième siècle au rang de Confédérés, il fut derechef stipulé qu'en cas de conflit entre les anciens cantons, les nouveaux ne devraient y intervenir qu'à titre de médiateurs et observer à cet effet une rigoureuse neutralité.

Ainsi à mesure que les événements enrichissaient l'expérience politique des Confédérés, ceux-ci en faisaient bénéficier leurs institutions communes. Leur conscience fédéraliste mûrissait, non sans profit pour les générations suivantes, semble-t-il.

En effet, si la scission religieuse du seizième siècle et le violent antagonisme entre les deux confessions qui en fut la conséquence n'entraîna tout de même pas la rupture du lien confédéral, ce fut en partie

grâce à la modération des traités de paix qui suivirent les heurts sanglants de Cappel et de Vilmergue. Or il paraît incontestable que cette modération est due principalement à l'intervention médiatrice des cantons restés hors du conflit. Et à combien de reprises n'a-t-on pas l'impression, en examinant les nombreux différends qui surgirent entre les deux Suisses catholique et protestante, que c'est grâce à l'action conciliante de ces cantons neutres que ces crises se dénouèrent pacifiquement ?

Il n'était pas inutile de jeter ce regard sur les destinées et les effets ultérieurs de l'institution des cantons neutres à propos de son abolition durant la seconde moitié du quinzième siècle.

5. La question des « Höfe »

Comme on l'a noté déjà, aucune allusion n'apparaît dans les traités qui constituent le bilan de l'« ancienne guerre de Zurich » aux domaines (« Höfe ») couvrant les pentes qui descendent de l'Etzel vers le lac. Tacitement, mais définitivement, leur annexion, à titre de butin de la campagne de novembre 1440 provoquée par les Zuricois, resta assurée à Schwytz malgré les protestations réitérées, non seulement du canton vaincu mais fautif, mais aussi de divers magistrats des autres cantons.

Un malaise en demeura toutefois dans ce qu'on peut appeler la conscience suisse. Il n'était pas dû uniquement à l'âpreté inexorable avec laquelle Ital Reding, faisant état des torts de Zurich à l'égard de son canton, se refusa à toute concession qui aurait atténué l'effet de cette amputation territoriale sur l'orgueil des vaincus. Il s'y exprimait aussi une sensibilité particulière et nouvelle, celle de confédérés à qui le droit de conquête, si légitime à leurs yeux envers tout autre adversaire, apparaissait en revanche ici comme une anomalie, une spoliation, un acte indigne, parce qu'il s'exerçait aux dépens d'un autre confédéré, donc de l'un d'entre eux.

Ce sentiment de réprobation céda certes devant l'inflexible volonté des Schwytzois de tirer de la faute et de la défaite de Zurich le maximum de profit possible. Mais trente ans plus tard il inspira la phrase de l'article du convenant de Stans qui interdit de prendre à un Confédéré quoi que ce soit lui appartenant et promet le secours immédiat de tous les autres cantons à celui qui serait l'objet d'un acte de ce genre.

Il n'est pas fréquent qu'affleure dans les documents des premiers siècles de notre histoire l'expression d'un sentiment «suisse». Si naturelle qu'elle nous apparaisse actuellement, l'interdiction en question, qui résonne comme un blâme rétrospectif envers le cantonalisme égoïste des Schwytzois, mérite donc d'être soulignée comme une des leçons de la crise zuricoise, et qui fut décisive.

En effet, malgré les occasions qu'auraient pu fournir les guerres civiles de religion à des agrandissements territoriaux au détriment des vaincus, cette tentation, si elle exista, resta inopérante. Certes, à la paix qui suivit la bataille de Vilmergue de 1712, les protestants vainqueurs firent quelques changements dans la souveraineté sur les bailliages com-

muns ; mais le territoire particulier de chacun des treize cantons resta inviolé. Même quand les Zuricois demandèrent à être remis en possession de ces « Höfe » perdus deux cent soixante-douze ans auparavant, les cantons médiateurs, dont plusieurs étaient protestants, s'y opposèrent si catégoriquement que la demande fut retirée.

* * *

De tous ces événements et des leçons qui s'en dégagent, quel souvenir en inculque aux générations montantes l'enseignement traditionnel de notre histoire ? Il se résume essentiellement dans la formule aussi claire que concise du tableau chronologique publié dans le *Jeune Citoyen :*

1443—1444 Guerre de Zurich ;
batailles de Saint-Jacques sur la Sihl et sur la Birse.

Comment ne pas se demander devant une pareille altération de la réalité s'il vaut vraiment la peine que les écoliers consacrent du temps à apprendre des faits qu'on a ainsi vidés de toute la portée civique qu'ils pourraient avoir ? si c'est vraiment former les « jeunes citoyens » que de n'évoquer pour eux, à propos d'une crise aussi grave et aussi instructive, que deux faits de guerre ? enfin si cela ne légitime pas la sévérité du reproche adressé par tant d'adultes à l'enseignement de notre histoire de n'avoir consisté que dans la mémorisation de noms et de dates de batailles ?

La vraie histoire de la Suisse, ce n'est pas la série des guerres extérieures, si héroïques que puissent en avoir été certains épisodes, ni celle des disputes entre les Confédérés ; mais c'est la façon dont les huit, treize, vingt-deux cantons, toujours tiraillés entre leurs traditions et intérêts particuliers et la nécessité de leur concorde, ont triomphé des causes économiques, sociales, confessionnelles, politiques, de désunion et ont peu à peu organisé et développé leur solidarité.

Pour s'en tenir à la crise du quinzième siècle, ce n'est ni à Saint-Jacques sur la Sihl, ni à Saint-Jacques sur la Birse que s'est joué — et réglé — le sort de la Confédération ; c'est dans les laborieuses négociations qui ont abouti aux deux arbitrages de 1446 et de 1450 et à la réconciliation du 24 août 1450. Il n'est peut-être pas aisé d'y intéresser les esprits jeunes, ce qui pose un problème pédagogique important. Mais la préoccupation de la facilité, qui a trop régné jusqu'ici, ne devrait pas l'emporter plus longtemps, quand il s'agit de l'histoire de notre pays, sur celles de l'utilité et de la vérité !

D. Lasserre.

CONCOURS « CADET ROUSSEL »

Nous informons le corps enseignant que le concours de coloriage de « Cadet Roussel » No 3 du 1er février 1953 **est prolongé du 10 février au 21 février.**

Nous remercions à l'avance les institutrices et instituteurs de bien vouloir l'annoncer à leurs élèves.

Pour les degrés supérieurs

la plume suisse en or du

★ *stylo* VIREDAZ

"AlphA" S.A.

Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

garantie par l'Etat et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 22 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Aux Pléiades

1400 m.

vous trouverez pour vos sorties d'hiver

belles pistes, champs d'exercices, trains-navette d'un accès facile et rapide

Tous renseignements vous seront donnés avec plaisir par la direction des Chemins de fer électriques veveysans Tél. (021) 5 29 22

M. O. B.

EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES

Tous les dimanches: par tous les trains avant 8 h. du matin,: Montreux-Château-d'Oex Fr. 5.20, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.80

Tous les jeudis: par le train de 8 h. 44 de Montreux, Montreux-Château-d'Oex Fr. 6.10, Montreux-Gstaad/Saanenmöser 7. 90.

RENSEIGNEMENTS: GUICHET M. O. B., MONTREUX, TÉLÉPHONE 6. 28. 54

SUR LES TRACES DES GRANDS MAITRES DE LA RENAISSANCE

ET DE ST-FRANÇOIS D'ASSISE

FLORENCE - SIENNE - ORVIETO - PÉROUSE - ASSISE
RÉPUBLIQUE DE ST-MARIN

Voyage d'Etude sous la Direction de M. Chantrens, du 4 au 11 avril 1953

Pour tous renseignements, s'adresser à

l'Agence de voyages LAVANCHY & Cie S.A. à Lausanne Tél.: 26 32 32

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.** Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

1872

Pour toutes vos opérations bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 214 millions

On demande

place de vacances

pour garçon de 16 ans (dernière classe secondaire), du 30 mars au 18 avril 1953 pour améliorer son français.

Préférence sera donnée à famille d'instituteur, si possible bon climat.

Offres avec prix à **E. Fankhauser-Jequier, Inst. Langenthal** (Berne) Tél. (063) 2 27 71.

© Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

Mobilier scolaire moderne

- réglable
- solide
- confortable
- élégant

(Modèles reconnus par le Dépt. de l'Instr. publique vaudois)

Fabrique Bâloise de meubles en fer S. A. Sissach

ci-devant Th. Breunlin & Cie Tél. (061) 7.44.61

La bonne adresse pour votre ameublement neuf

Choix de 200 mobiliers neufs du simple au luxe

Occasions provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée.

Maurice Marschall meubles occasion

Magasin, route de Genève 19

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.